

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 janvier 2020 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 35 chemin North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-quatre (24) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Séance du 2 décembre 2019
- 3.2 Séance du 13 décembre 2019
- 3.3 Séance du 13 décembre 2019

4. Finance

- 4.1 Dépôt des états financiers 2019
- 4.2 Amendement au règlement de taxation 2020 – Avis de motion

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Contremaître des travaux publics -Embauche

6. Sécurité publique

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Rapport annuel – Inspecteur en bâtiment et environnement
- 7.3 Séance du 22 octobre 2019 – Dépôt du procès-verbal
- 7.4 Droits de parc – lot 4 249 085 – Chemin du Lac
- 7.5 Dérogation mineure no 2019-01-12 – 60, chemin du Ruisseau - Lot 4 247 997, zone Rv-5 – Régularisation de l'implantation

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Fête des Neiges 2020 – Confirmation de financement

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale
- 10.2 Québec municipal – Renouvellement 2020
- 10.3 Demande de financement 2020 – Sentier Nature Tomifobia

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.4 Gala des bons coups 2020 – Inscriptions

11. Adoption des comptes payés et à payer

11.1 Autorisation de paiement – Remplacement du ponceau du chemin du Brûlé

11.2 Autorisation de paiement – Frais annuel du système d'alerte

12. Correspondance

12.1 Municipalités d'Ogden et Stukely-sud – Demandes d'appui sur les redevances à l'enfouissement

13. Divers

13.1 Réforme de la fiscalité agricole – Appui à la FQM

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bonne année aux membres du conseil et aux citoyens, rappelant ses souhaits pour l'année 2020. Il procède ensuite à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-01

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 janvier 2020 avec l'ajout suivant :

11.2 Autorisation de paiement – Frais annuel du système d'alerte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance du 2 décembre 2019

2020-01-02

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Séance du 13 décembre 2019

2020-01-03

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la première séance ordinaire du 13 décembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Séance du 13 décembre 2019

2020-01-04

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la deuxième séance ordinaire du 13 décembre 2019 tel que rédigé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) FINANCE

4.1 Dépôt des états financiers 2019

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers pour l'année 2019, une copie ayant été envoyée par courriel aux élus. Elle résume l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2019 et répond aux questions.

4.2 Amendement au règlement de taxation 2020 – Avis de motion

2020-01-05

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Nicole-Andrée Blouin qu'à une prochaine séance de ce conseil, un amendement au règlement 2019-513 Taxation 2020 sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2020 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité. Cet amendement s'applique à l'égard de tous les immeubles, imposables et indirectement, desservis par le système d'installation septique du village, pour pourvoir au paiement des dépenses pour le service d'égouts dispensé par la municipalité.

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

5) VOIRIE

5.1 Rapport mensuel – Contremaître des travaux publics

Il n'y a pas de rapport déposé pendant la période hivernale, l'équipe de voirie étant absente.

Madame Blouin se retire de la séance.

5.2 Contremaître des travaux publics - Embauche

Considérant la résolution 2019-08-167 autorisant l'embauche d'un candidat pour le poste de contremaître des travaux publics;

Considérant la recommandation d'embauche du comité auprès des membres du conseil;

2020-01-06

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

De confirmer, sur réception des appels de référence à venir, l'embauche de Serge Rodrigue à titre de contremaître des travaux publics à l'échelon 6 de la structure salariale, avec une période de probation de 6 mois et en respect des conditions de travail des employés de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, l'entrée en fonction étant effective dans les prochaines semaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Blouin revient à la séance.

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier n'est traité.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre 2019 est déposé.

7.2 Rapport annuel – Inspecteur en bâtiment et environnement

L'inspecteur en bâtiment et en environnement dépose également un bilan annuel pour 2019.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.3 Séance du 22 octobre 2019 – Dépôt du procès-verbal

Tel que l'exige l'article 5 du règlement 2019-509 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal du 22 octobre 2019 adopté par les membres du comité consultatif en urbanisme lors la séance du comité du 17 décembre dernier.

7.4 Droits de parc – lot 4 249 085 – Chemin du Lac

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 249 085 du cadastre du Québec;

2020-01-07

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 1300,73 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5 Dérogation mineure no 2019-01-12 – 60, chemin du Ruisseau - Lot 4 247 997, zone Rv-5 – Régularisation de l'implantation

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* et qu'une demande de dérogation mineure peut être accordée pour toute et chacune des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi* et par le *Règlement sur les dérogations mineures* sont respectées par cette demande;

Considérant que la propriétaire désire régulariser l'implantation de l'abri d'auto fixé au bâtiment principal, à 1,44 m de la limite latérale nord du lot et à 1,21 m de la remise;

Considérant que selon la définition de « bâtiment accessoire » de l'article 1.2.7 du *Règlement de zonage 90-256*, un bâtiment accessoire est un « bâtiment détaché, autre qu'un bâtiment agricole, du bâtiment principal ».

Considérant que l'abri d'auto étant attaché au bâtiment principal, il doit être considéré comme faisant partie de celui-ci;

Considérant que selon la grille des spécifications 99F5485-G-7, la marge de recul latérale minimale à respecter en zone Rv-5 pour un bâtiment principal est de 2,1 m;

Considérant que selon l'article 4.5 du *Règlement de zonage 90-256*, les bâtiments accessoires de plus de 15 m² doivent être distants d'au moins 3m du bâtiment principal;

Considérant que la remise existante fait 18,36 m²;

Considérant qu'il est d'avis des membres du CCU que le propriétaire subirait un préjudice sérieux si on lui refusait la demande de dérogation mineure;

Considérant que le plan de localisation soumis par le demandeur pour l'obtention du permis indique que l'abri d'auto serait implanté à plus de 1m, alors que pour être conforme, il aurait dû être localisé sur le plan à 2,1 m ou plus;

Considérant que le plan de localisation soumis par le demandeur pour l'obtention du permis n'indique pas de distance entre l'abri d'auto et la remise;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que le propriétaire désire régulariser la situation parce qu'il veut vendre sa propriété, qu'il a déjà reçu une offre d'achat et qu'il s'est rendu compte de la non-conformité de son bâtiment en faisant faire son certificat de localisation;

Considérant qu'un permis a été délivré par la Municipalité le 22 décembre 2016, autorisant la construction de l'abri d'auto;

Considérant que des images prises en décembre 2019 permettent de constater que l'abri d'auto possède une extension sur son côté gauche, en regardant à partir du chemin du Ruisseau;

Considérant que le plan préliminaire du certificat de localisation indique que la distance entre la limite latérale de lot nord et le coin de l'abri d'auto y étant le plus rapproché est de 1,44 m, mais que celle-ci ne prend pas en compte l'extension de l'abri d'auto, qui s'avance vers la limite latérale nord du lot;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le 17 décembre dernier;

2020-01-08

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation de l'abri d'auto à 1,44 m de la limite latérale nord du lot et à 1,21 m de la remise.

D'exiger le retrait de l'extension se dirigeant vers cette même limite latérale de lot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de décembre est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Aucun rapport n'est déposé ce mois-ci. Le chargé de projets entre en poste en janvier, soit le 7.

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Fête des Neiges 2020 – Confirmation de financement

La conseillère Lina Courtois rappelle la tenue de la fête des Neiges, qui aura lieu le 1^{er} février prochain au village. Puis,

Considérant que le comité des loisirs de Sainte-Catherine-de-Hatley a eu la responsabilité d'organiser la Fête des Neiges le 2 février 2019 et que la municipalité s'en est montrée satisfaite, une résolution ayant été adoptée pour réitérer la collaboration de la municipalité avec le comité pour permettre la tenue de la Fête des Neiges en 2020 (2019-03-53);

Considérant la demande financière de 3000 \$ déposée le 6 janvier au bureau de la municipalité, lequel montant correspond au financement accordé en 2019;

2020-01-09

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'accorder au comité des loisirs de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley un montant de 3000 \$ sur présentation de factures, à même le poste comité des loisirs 02 701 90 000 des prévisions budgétaires 2020, afin de soutenir la réalisation du programme des activités du comité en lien avec la célébration de la fête des Neiges 2020, qui aura lieu le 1^{er} février prochain au parc Jonathan-Martel.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le dépôt d'un rapport d'activités et des pièces justificatives s'y rapportant fasse aussi partie des conditions de versement de l'aide accordée.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution au président du comité des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de décembre de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Québec municipal – Renouvellement 2020

Considérant qu'il est requis à cette période de l'année de se prononcer sur le renouvellement de l'abonnement au portail de Québec municipal;

2020-01-10

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que l'abonnement à Québec municipal soit renouvelé pour l'exercice 2020 de la municipalité.

Qu'en conséquence soit autorisé le versement de la cotisation annuelle de 520,20 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Demande de financement 2020 – Sentier Nature Tomifobia

Considérant la demande de soutien financier, d'une somme de 550 \$, de Sentier Nature Tomifobia, un organisme voué à l'entretien et la mise en valeur d'un sentier cyclable s'étendant sur 19 km dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée dans la vallée de la rivière Tomifobia;

Considérant que les sommes amassées permettront à l'organisme, entre autres, la stabilisation des rives à trois endroits et la réparation de la piste, pour un montant estimé à 37 000\$;

Considérant que la municipalité a supporté l'organisme en 2019;

2020-01-11

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De contribuer pour un montant de 550 \$ aux activités de Sentier Nature Tomifobia, à même le poste 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Gala des bons coups 2020 - Inscriptions

Considérant que la municipalité est impliquée dans deux projets à caractère environnemental, l'inspection des bandes riveraines depuis 10 ans et l'adhésion aux Fleurons du Québec, depuis 2019;

Considérant la tenue du Gala des bons coups de la MRC de Memphrémagog, qui aura lieu le 25 février prochain;

2020-01-12

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'autoriser l'inscription des personnes suivantes pour assister à l'édition 2020 du Gala des bons coups de la MRC de Memphrémagog, qui se tiendra le 25 février 2020 à l'Hôtel Estrimont:

- Nicole-Andrée Blouin
- Marc Hurtubise

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- Christine Labelle
- David Curry

Que les frais d'inscription de 20 \$ par personne et les autres frais incidents, s'il y en a, soient assumés par la municipalité à même le poste 02 130 00 610 des prévisions budgétaires 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
854	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	54.00 \$
855	*Bell	414.90 \$
857	*Bell internet	41.40 \$
858	Choquette, Mikita (aide aux travaux publics)	895.90 \$
	*Foss National (essence C.Tire)	341.30 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	978.49 \$
850	*Hydro Québec	21.97 \$
848	*J.Anctil (commande de ponceaux urgence 01-11-19)	3 102.03 \$
	*Ministère du revenu	6 160.28 \$
	*Receveur général	2 572.47 \$
846	*Régie inter.déchets de Coaticook	5 095.21 \$
	*Rémunération des élus	8 893.18 \$
	*Rémunération du personnel	14 106.94 \$
851-856	*Ville de Sherbrooke	6 360.30 \$
41	Aquatech	285.29 \$
36	Bergeron, Julie (entretien ménager)	1 680.00 \$
5	Bilodeau, Roger (remboursement de frais)	160.48 \$
28	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	33.18 \$
22	Cain Lamarre, avocats	2 021.24 \$
32	COMBEQ (adhésion & inscription au congrès 2020)	1 161.25 \$
8	Comeau, Line (remboursement de frais)	27.00 \$
43	Constructions GUS Sherbrooke (travaux au chalet des patineurs)	14 559.48 \$
29	Croix rouge (entente aide aux sinistrés)	436.05 \$
24	Demers, Jacques (remboursement de frais)	40.56 \$
52	Déneigement DEMCO (2/5 contrat de déneigement)	85 847.40 \$
47	Distribution CJE (eau en bouteille, salle comm & bureau)	59.00 \$
42	Do-Mar (relais pour réparer calorifère à la caisse pop)	87.11 \$
9	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126.47 \$
53	Expoxy pro (réparer conduite dans le regard sanitaire)	2 558.19 \$
10	F. Racicot Exc. (divers travaux de voirie)	2 499.37 \$
7	FCDQ-Bureau en gros (boîtes de papier, étiquettes)	124.01 \$
6	Fonds de l'information foncière (mutations)	32.00 \$
55	Groupe IJ Inc. (profil psychométrique)	431.16 \$
51	Hamel, Benoit (frais de déplacement)	59.00 \$
54	Imprimerie CRM (boîtes d'enveloppes et papier en-tête)	770.34 \$
21	Infotech (contrat de service 2020)	7 289.42 \$
56	JPL Entrepreneur Électricien (prise pour génératrice)	5 332.63 \$
40	La Capitale Assurance	508.36 \$
45	Labelle, Christine (remboursement de frais)	13.00 \$
49	Langlois-Dor, Étienne (remboursement de frais)	41.25 \$
46	Le Reflet du Lac (vœux des Fêtes)	441.50 \$
33	Les services EXP (analyses chimiques ch.de North Hatley)	14 178.64 \$
12	Matériaux Magog Orford	196.35 \$
44	Mathieu, Josyane (remboursement de frais)	280.00 \$
14	Mégaburo (photocopies)	37.90 \$
13	Molleur Stéphan (2/4 déneigement)	2 750.78 \$
37	Motos R.E. (réparer souffleuse)	425.90 \$
11	MRC Memphrémagog (3 mois transports collectifs)	87.64 \$
20	Produits chimiques Sany (produits pour salle comm & bureau mun.)	536.29 \$
30	Raymond Chabot Grant Thornton & Ass (audit 2019)	3 334.28 \$
	Rémunération membres CCU	300.00 \$
16	Régie de police Memphrémagog	42 563.83 \$
34	Ressourcerie des Fraontières (1/4)	7 344.32 \$
17	S.P.A.de l'Estrie	703.05 \$
25	Sani-Estrie (entente déchets au camp Savio)	91.45 \$
31	Services de cartes Desjardins	1 618.77 \$
18	Signalisation de l'Estrie	1 869.04 \$
19	Sintra (gravier provenant de leur carrière)	1 599.19 \$
48	Société financière Grenco Inc. (location du photocopieur)	82.93 \$
50	Somum Solutions Inc. (licence & forfait 2020)	4 628.98 \$
38	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 184.98 \$
27	Wallis, Cody (contrat déneigement ch.de tolérance 2/4)	10 087.62 \$
	TOTAL	283 565.05 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2020-01-13

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1 Autorisation de paiement – Remplacement du ponceau du chemin du Brûlé

2020-01-14

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture de PCS pour l'achat d'un ponceau TBA 1200mm, de deux têtes de ponceau et d'un mûr parafouille au 17 décembre, pour une somme de 39 545,33\$ incluant les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de la facture de M Toulouse Excavation, pour les travaux de remplacement d'un ponceau TBA 1200mm, au 19 décembre 2019 pour une somme de 42 941,83\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Autorisation de paiement – Frais annuel du système d'alerte

2020-01-15

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture de SOMUM pour le système d'alerte lors de mesures d'urgence, pour l'année 2020, pour une somme de 4026,08\$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

12.1 Municipalités d'Ogden et Stukely-Sud – Demandes d'appui sur les redevances à l'enfouissement

Considérant que le gouvernement du Québec a un programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles qui consiste à fournir aux municipalités des redevances basées sur la quantité de déchets par habitant qui est envoyée au site d'enfouissement;

Considérant que certaines municipalités du Québec ont des populations saisonnières importantes;

Considérant que la population saisonnière produit une quantité importante de matières résiduelles qui aboutissent au site d'enfouissement;

Considérant que le gouvernement du Québec ne compte que la population permanente des municipalités pour calculer les redevances fournies aux municipalités pour leur performance en gestion des matières résiduelles;

Considérant que cette façon de calculer les redevances par le gouvernement du Québec n'est pas équitable pour les municipalités ayant des populations saisonnières importantes;

2020-01-16

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley demande au gouvernement du Québec d'inclure chaque résident saisonnier d'une municipalité comme l'équivalent de 0.33 d'un résident permanent dans son

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

calcul des redevances fournies pour l'enfouissement des matières résiduelles;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au gouvernement du Québec (Ministère de l'Environnement), au député de la circonscription d'Orford, à la Fédération des municipalités du Québec, à la MRC de Memphrémagog, de même qu'à toutes les municipalités de la MRC Memphrémagog, pour leur appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) DIVERS

13.1 Réforme de la fiscalité agricole – Appui à la FQM

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

2020-01-17

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

De demander au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional, M. François Bonnardel, aux députés Mme Marie-Claude Bibeau et M. Gilles Bélanger, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est question du service de déneigement depuis le début de l'hiver 2019-2020. Le nouvel entrepreneur, DEMCO, est présent dans la salle pour répondre aux questions et aux préoccupations des citoyens. Le maire répond aux questions également.

La conseillère Huguette Larose quitte la séance à 21h20.

Il est également question de la sécurité piétonnière à l'entrée du village, sur le chemin de North Hatley et du patrimoine bâti, plus particulièrement de l'état de l'église.

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 21 h 55 sur proposition de Sylvie Martel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière